

Destinataires : Maires des communes de Vendée

N/Réf. : SG/ST n°2019/054

LA ROCHE SUR YON, le 20 juin 2019

Objet : Lutte collective contre les rongeurs commensaux
et les taupes

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Nous allons de nouveau procéder à l'organisation de la lutte collective contre les rongeurs commensaux. Cette action de santé publique est une nécessité, car les rats et les souris consomment et souillent les denrées stockées, détruisent matériel électrique et isolants, transmettent certaines maladies à l'homme et au bétail (leptospirose, salmonelles, etc.).

La réglementation concernant la distribution de produits biocides (raticide/souricide) a évolué au 1^{er} mars 2018, nous obligeant à adapter notre gamme de produits pour la rétrocession aux particuliers.

Nous vous proposons une nouvelle gamme de produits à l'efficacité garantie pour un usage rats et souris en correspondance avec les obligations réglementaires : concentration en substance active et conditionnement.

Pour les particuliers :

- *Raticide/Souricide sous forme de pâte au Difénacoum (25 ppm)*
↳ *Boîte de 150 g*
- *Raticide/Souricide sous forme de céréales au Brodifacoum (25 ppm)*
↳ *Boîte distributrice de 120 sachets de 40 g*

Pour les professionnels « Agriculteurs ou titulaires d'un certibiocide » :

- *Raticide / Souricide sous forme d'avoine décortiquée à la Bromadiolone (50 ppm)*
↳ *Sac de 10kg*

Nous proposons aussi, pour les personnes qui le souhaitent, du matériel de piégeage pour la lutte contre les taupes. Celui-ci se compose de pièges-pince et d'une clé, indispensable pour tendre les pièges.

La lutte reste une priorité constante. Comme l'année précédente, dans la mesure où vous êtes à jour de vos cotisations à POLLENIZ, nous vous proposons de participer à cette campagne qui se déroulera de la façon suivante :

- ① Diffusion de l'information auprès des habitants à l'initiative des mairies. Nous vous envoyons dès à présent les informations que vous pourrez diffuser (bulletin municipal...).

.../...

- ② Collecte des bulletins d'inscription par les mairies **du 2 au 14 septembre 2019**. Les paiements peuvent être pris à la commande. A partir de cette date, les bulletins collectés seront transmis à **POLLENIZ antenne 85 - Allée des Druides - CS 50141 – 85004 La Roche sur Yon Cedex**.
- ③ POLLENIZ organise des tournées de livraison des produits commandés entre le **7 et le 18 octobre 2019**.
- ④ Distribution des produits par la mairie, moyennant le paiement des particuliers (par chèque uniquement à l'ordre de POLLENIZ) à l'enlèvement de la marchandise fin octobre.

POLLENIZ ne fera qu'un passage de livraison des produits dans chaque mairie. Nous pourrions prendre les commandes en retard nous parvenant avant la livraison en mairie.

Pour les paiements, deux solutions sont possibles :

- 1) soit paiement lors du dépôt du bulletin d'inscription (en septembre),
- 2) soit paiement du produit lors de l'enlèvement à la mairie (uniquement par chèque).
Cette dernière envoie la collecte des chèques par courrier à POLLENIZ antenne 85 (à la Roche sur Yon) après le passage des particuliers.

- ⑤ POLLENIZ se charge d'envoyer les factures des demandeurs avant le 31 décembre 2019.

Afin de renforcer l'information et d'inciter les particuliers à déposer leur bulletin de commande en mairie, une campagne d'information par la presse sera effectuée fin août/début septembre.

Si vous souhaitez participer à la lutte collective organisée en octobre 2019, vous voudrez bien nous renvoyer avant le 12 juillet le coupon-réponse ci-joint. Vous trouverez également le modèle de bon de commande avec les tarifs.

En vous remerciant de votre confiance et restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Serge GELOT,
Président de POLLENIZ

